

Questions orales

des travaux afin que soit faite toute la lumière sur cette question complexe?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela m'inquiète beaucoup. On doit rassurer les Canadiens que leur banque de sang est sécuritaire. Il est entendu que le juge Krever a demandé pour un peu plus de temps et nous voulons prendre cela en considération, mais nous avons aussi bien hâte de voir son rapport. Alors, nous allons essayer de lui donner les réponses qu'il désire afin qu'on reçoive les résultats qui sont nécessaires aux Canadiens et aux Canadiennes.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je suis convaincu que la ministre est consciente qu'un témoignage bâclé réduirait évidemment la portée de cette enquête. Conséquemment, et par souci de cohérence, la ministre ne convient-elle pas qu'il faudra accorder les fonds nécessaires pour que la Société canadienne de l'hémophilie et la commission puissent faire toute la lumière sur le scandale que nous avons connu?

[Traduction]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, c'est effectivement scandaleux que nos réserves de sang aient été contaminées comme ce fut le cas au début des années 1980. Il est essentiel que nous comprenions pourquoi c'est arrivé et que nous voyions à ce que cela ne se reproduise plus.

Le gouvernement précédent a accepté de verser des fonds qui étaient manifestement suffisants pour permettre qu'une enquête soit entreprise. Je sais que le Cabinet examinera attentivement la demande de fonds supplémentaires qui a été faite.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Comme la ministre le sait, le dioxyde de carbone est une des causes principales des changements climatiques et pose une menace en tant que gaz à effet de serre.

• (1440)

Étant donné que les gouvernements se sont engagés à réduire de 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005, la ministre peut-elle dire à la Chambre quand elle sera en mesure d'annoncer un plan fédéral-provincial qui nous permettra d'atteindre cet objectif?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Davenport, pour sa question qui porte sur un sujet d'intérêt international.

De façon générale, la démarche adoptée par notre gouvernement est axée sur la consultation, la collaboration et le partenariat. La stratégie que nous mettrons en place nécessitera la participation de tous les niveaux de gouvernement, du secteur privé et des Canadiens.

Comme le député le sait peut-être, lors d'une première réunion historique qui a eu lieu en novembre 1993, les ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'énergie et de l'environnement ont chargé leurs fonctionnaires d'élaborer une stratégie et de faire des recommandations en vue de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et de trouver des solutions de rechange qui permettront de réduire les émissions de tels gaz d'ici l'an 2005.

Je m'attends à ce que ce comité mixte présente son rapport en novembre 1994. Je suis certaine que le gouvernement sera alors en mesure d'élaborer des plans de travail précis relativement à nos engagements.

* * *

LE BUDGET

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il allait réduire dans le prochain budget la déduction autorisée pour frais de repas d'affaires afin d'assurer une plus grande équité fiscale. D'après les meilleurs calculs, cette modification fiscale pourrait menacer 24 000 emplois dans le secteur de la restauration.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer aux Canadiens et aux travailleurs de ce secteur comment les effets probables de ce projet de mesure fiscale sont compatibles avec le slogan électoral de son parti qui a mené campagne en promettant «des emplois et encore des emplois»?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, la citation du député vient du gouvernement précédent.

Je voudrais confirmer que le ministre des Finances a fait une déclaration vendredi dernier à la Chambre pour annoncer qu'il présentera son budget mardi prochain; des mesures fiscales du genre de la modification dont il parle figureront dans ce budget si elles sont effectivement au nombre des modifications retenues.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, je fais allusion à l'annonce faite ici même qu'il s'agirait d'une mesure fiscale que le ministre prendrait dans son budget.

J'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien d'années-hommes seront créées par le programme d'infrastructure à très forte concentration de capitaux, et combien d'années-hommes. . .

Le Président: À l'ordre. Je me demande si le député ne pourrait pas poser sa question en des termes un peu plus généraux. Nous entrons dans les détails.

M. Grubel: Monsieur le Président, je vais tâcher d'être politiquement correct.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il ne s'agit pas tant d'être politiquement correct que d'énoncer clairement sa question.

M. Grubel: Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre combien d'années-hommes et d'années-femmes seront créées par le programme d'infrastructure à très forte concentration de capitaux, et combien d'années-hommes et d'années-femmes seront perdues à cause de la diminution des dépenses dans le secteur de la restauration à très forte concentration de main-d'oeuvre?